



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-80-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C04-428

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

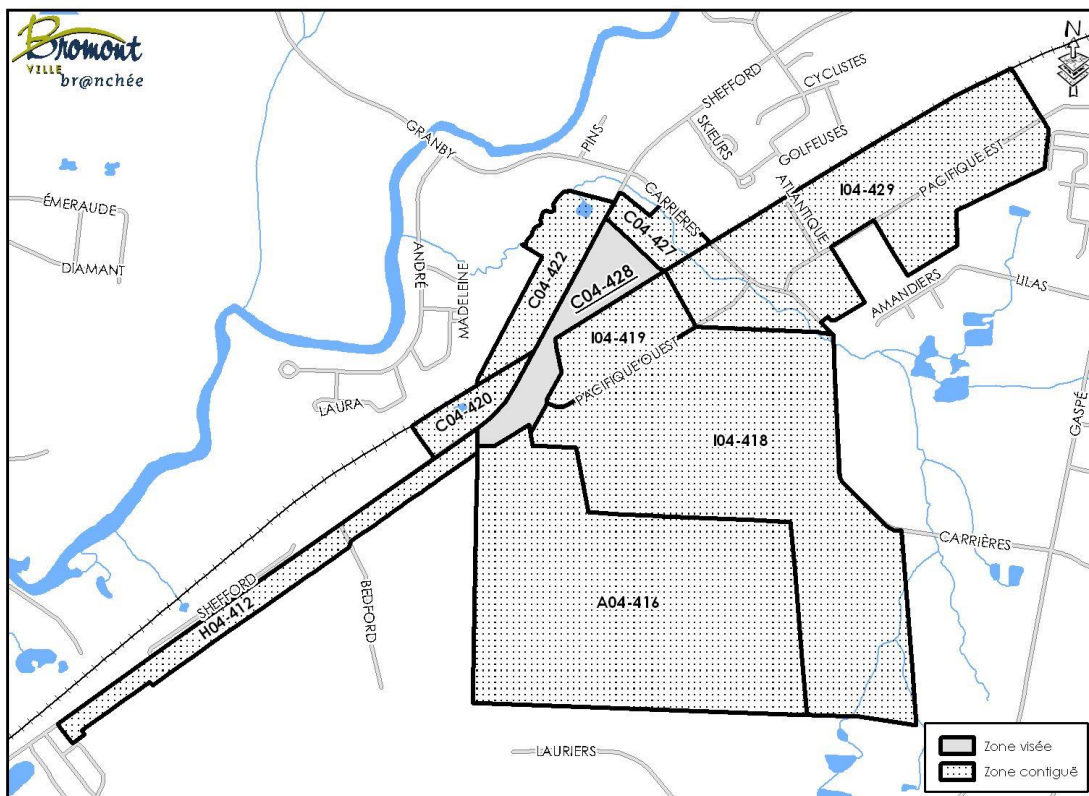
Qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de règlement numéro 876-80-2015, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 2 février 2015, à 19 h 30**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Que ce premier projet de règlement numéro 876-80-2015 vise à modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, plus particulièrement les usages permis dans la zone C04-428. Les usages ajoutés sont :

- Usages récréatifs c3 : terrain de golf intérieur, centre de santé ou de conditionnement physique et salle de billard;
- Services automobiles c4 : Pose de pare-brise, d'accessoires pour véhicules, etc.
- Commerce artériel lourd c5 : Ateliers de métiers spécialisés (atelier de plomberie, d'électricité, de rembourrage, de couture et fabrication d'enseignes).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës constituant le secteur concerné.



Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du Conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de règlement numéro 876-80-2015 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Donné à Bromont, ce 21^e jour du mois de janvier 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA